**Présents** : Alain Dou, Cathy Michalyk, Nadine Sutto, Ginette Dagou, Roselyne Marquié.

**Absents excusés** : Nicolas Guigard, Baptiste Belloc, Christophe Lemoine, Baptiste Marquié.

**Secrétaire de séance** : Cathy Michalyk.

**Ouverture de la séance** : 18H25

- **1 : Annulation de la délibération n° 2017\*31 du 10/11/2017 concernant la prise de compétence EAU par la communauté de Communes :**

À la suite de la demande du SPEHA (Service public de l’eau Hers-Ariège), il convient d’annuler la délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 2017 concernant la prise de compétence EAU par la communauté de Communes.

M. le Maire explique que c’est à la communauté de Communes de Terres du Lauragais ayant pris la compétence Eau Potable en date du 30 décembre 2017 qui doit délibérer. Accord de l’assemblée à l’unanimité des présents.

- **2 : Indemnités élus - Indice brut terminal de la fonction publique :**

À la suite d’une demande de la perception aux différentes communes, il convient de valider par délibération de manière rétroactive que les indemnités des élus soient calculées par rapport à l’indice brut terminal de la Fonction Publique en vigueur.

Accord de l’assemblée à l’unanimité des présents.

- **3 : Révision de crédits - DM modificative n°2 :**

Suite à une demande de la perception de régularisation d’un investissement correspondant au réseau HLM pour le lotissement du Cammas, d’un montant de 60 000 €.

- **4 : Transfert de crédits - DM modificative n°3 :**

Suite à une demande de la perception pour régulariser la répartition d’une recette de fonctionnement en matière de contribution directe.

**- 5 :** **Location salle communale – Tarification :**

M. le Maire propose la tarification de la location de la salle au regard des investissements réalisés à compter du 1er octobre 2018. Il propose également la location seulement aux habitants de la commune, soit 30 € la location de la salle plus une caution de 100 €. Ces tarifs ne s’appliquent pas aux associations de la commune. Une assurance locative en cours de validité sera exigée pour tous. Accord de l’assemblée à l’unanimité des présents.

- **6 : Subvention Amendes de Police 2019 :**

M. le Maire expose la nécessité de réglementer la circulation et de sécuriser le village. Il est proposé qu’une demande de subvention soit adressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour un montant de 4 000 € HT pour la signalisation horizontale et verticale. Accord de l’assemblée à l’unanimité des présents.

- **7 : Désignation d’un membre suppléant au sein de la CLECT « Terres du Lauragais » :**

Madame Ginette Dagou est élue à Caignac au poste de suppléant au sein de la CLECT de la communauté de communes des Terres du Lauragais. Accord de l’assemblée à l’unanimité des présents.

**- 8 : Questions diverses.**

La séance est levée à 20H00.